

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU TROISIÈME TRIMESTRE 2011 :

nette baisse des départs en retraite

Au troisième trimestre 2011, le taux de rotation de la main-d'œuvre, moyenne des taux d'entrée et de sortie, recule légèrement dans les établissements de 10 salariés ou plus (-0,1 point), après deux années de hausse continue. Il s'établit à 12,8 %, un niveau nettement supérieur à celui d'avant crise.

Le taux d'entrée dans les établissements de 10 salariés ou plus décroît de 0,1 point. Cette légère baisse résulte d'un fléchissement du taux d'entrée en CDD, qui reste toutefois à un niveau élevé (10,1 %). La part des CDD dans les embauches se réduit de 0,8 point, à 78 %.

Le taux de sortie dans les établissements de 10 salariés ou plus recule également (12,6 %, soit -0,1 point). Ce repli est principalement dû à la baisse des départs en retraite, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011 des mesures de recul de l'âge légal de départ à la retraite.

Pour les établissements de 10 salariés ou plus, le troisième trimestre 2011 marque une inflexion : le taux de rotation, moyenne des taux d'entrée et de sortie, s'infléchit légèrement (-0,1 point), après deux années de hausse continue. Cette évolution résulte du repli conjoint du taux d'entrée (-0,1 point) et du taux de sortie (-0,1 point). Le taux de rotation reste néanmoins à un niveau très haut, à 12,8 %, soit 1,8 point de plus par rapport au niveau d'avant crise (11 % au premier trimestre 2008) (tableau 1 et graphique 1).

Le taux de rotation diminue dans les établissements de 50 salariés ou plus (-0,2 point) pour atteindre 12,6 %, alors qu'il reste stable dans les établissements de 10 à 49 salariés à 13,1 %, son plus haut niveau. Le recul observé dans les établissements de 50 salariés ou plus est la conséquence d'une baisse marquée du taux de rotation dans le tertiaire (-0,4 point) et dans la construction (-0,3 point).

Léger fléchissement des recrutements en CDD

Pour la première fois depuis début 2009, le taux d'entrée se replie légèrement au troisième trimestre 2011 : -0,1 point, après +0,3 point au deuxième trimestre. Il se maintient toutefois à un niveau exceptionnellement haut pour la décennie, à 13 %. Le taux

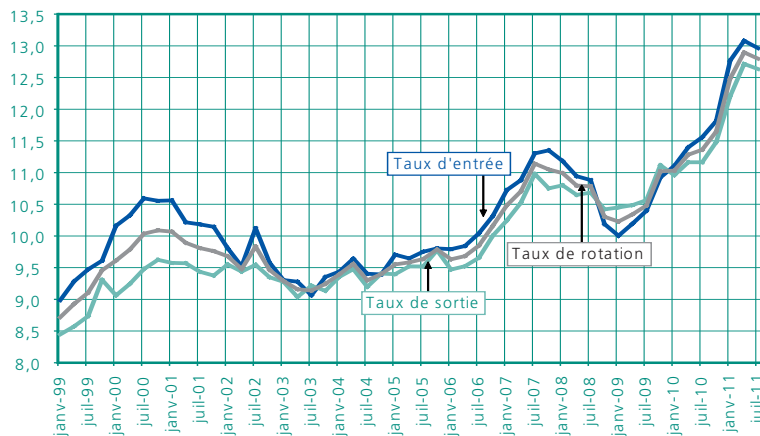
d'entrée dans les établissements de 50 salariés ou plus baisse de 0,3 point pour se situer à 12,7 %. Dans les établissements de 10 à 49 salariés, il poursuit sa progression et passe de 13,2 % au deuxième trimestre 2011 à 13,3 % le trimestre suivant. Le tertiaire est le secteur d'activité le plus marqué par le ralentissement des recrutements. Le taux d'entrée diminue de 0,3 point, après la forte hausse (0,4 point) du trimestre précédent. La construction accuse également un recul dans ses recrutements: le taux d'entrée se contracte de 0,1 point pour s'établir à 4,4 %. Après une première baisse au premier trimestre 2011, le taux d'entrée se réduit de 0,2 point sur un an. Le taux d'entrée poursuit en revanche sa progression dans l'industrie: il augmente de 0,3 point au troisième trimestre 2011, après 0,1 point le trimestre précédent.

Le taux de recrutement en CDD recule pour la première fois depuis début 2009: après s'être accru de 0,2 point au deuxième trimestre 2011, il baisse de 0,2 point au troisième trimestre. Il reste toutefois au-dessus de 10 %, un niveau exceptionnellement haut (graphique 2). Cela est en partie lié au raccourcissement de la durée des CDD. Le taux d'entrée en CDD décroît de 0,3 point dans les établissements de 50 salariés ou plus alors qu'il progresse de 0,1 point dans les établissements de plus petite taille. La baisse des taux d'entrée en CDD s'observe dans le tertiaire (-0,4 point) et la construction (-0,2 point). Le taux d'entrée en CDD s'accroît dans l'industrie au troisième trimestre 2001 (+0,3 point), après deux trimestres de baisse. Sur une année, le taux d'entrée en CDD du tertiaire reste toutefois sur une pente positive: il passe de 11,8 % au troisième trimestre 2010 à 13,2 %.

Le taux d'entrée en CDI des établissements de 10 salariés ou plus continue à s'accroître légèrement: +0,1 point, comme au cours des trimestres précédents. Il s'établit à 2,9 % au troisième trimestre 2011 et se rapproche

Graphique 1 • Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés et plus

Données trimestrielles CVS en %



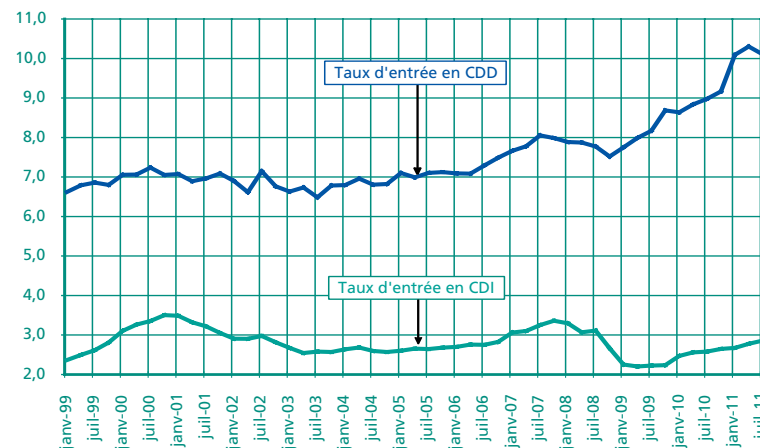
Champ : établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO.

Graphique 2 • Taux d'entrée en CDD et CDI

Données trimestrielles CVS en %



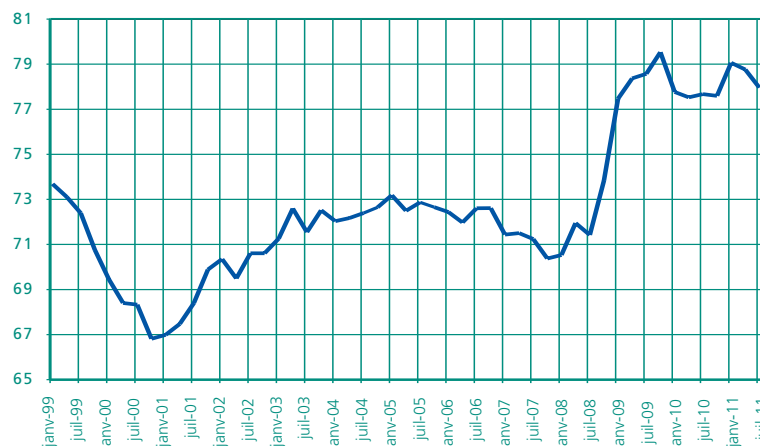
Champ : établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO.

Graphique 3 • Part des CDD dans les embauches

Données trimestrielles CVS en %



Champ : établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.



Source : Dares, DMMO-EMMO.

des 3 %, seuil franchi deux fois au cours de la décennie passée (2000-2001 et 2007-mi-2008). Le taux d'entrée en CDI des établissements de 10 à 49 salariés progresse de 0,1 point tout comme celui des établissements de 50 salariés ou plus. Le taux d'entrée en CDI augmente de 0,1 point dans la construction et le tertiaire. Il reste stable dans l'industrie.

Au total, dans un contexte de quasi-stabilité de l'emploi salarié marchand non agricole (3 600 postes supplémentaires, après une hausse de 53 600 au trimestre précédent), la part des CDD dans les embauches continue de décroître: -0,8 point au troisième trimestre 2011, après -0,3 point au deuxième trimestre 2011. Elle reste nettement supérieure aux niveaux d'avant crise: 78 % au troisième trimestre 2011, contre moins de 73 % avant fin 2008 (graphique 3).

Nette baisse des départs en retraite

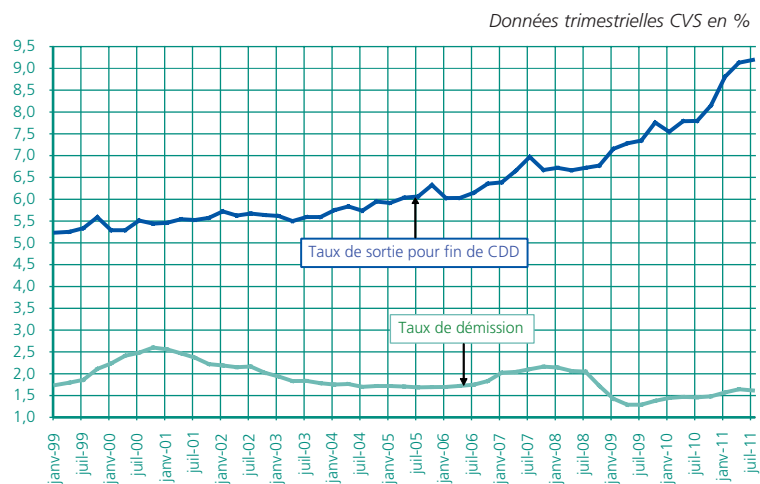
Le taux de sortie décroît de 0,1 point au troisième trimestre 2011, après s'être accru de 0,5 point le trimestre précédent, pour atteindre 12,6 %. Le recul du taux de sortie s'observe dans les trois grands secteurs d'activité.

La baisse du taux de sortie au troisième trimestre est la conséquence du repli marqué du taux de départ en retraite, suite à l'entrée en vigueur du recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite au 1^{er} juillet 2011 (encadré 1). Le taux de départ en retraite diminue de 0,1 point au troisième trimestre 2011 pour s'établir à 0,2 % (graphique 5). Cette baisse concerne les trois secteurs d'activité et les petits comme les grands établissements.

Le taux de fin de CDD continue, pour sa part, à s'accroître: +0,1 point au troisième trimestre 2011, après +0,3 point le trimestre précédent. Il s'établit à 9,2 %, un niveau jamais égalé auparavant (graphique 4).

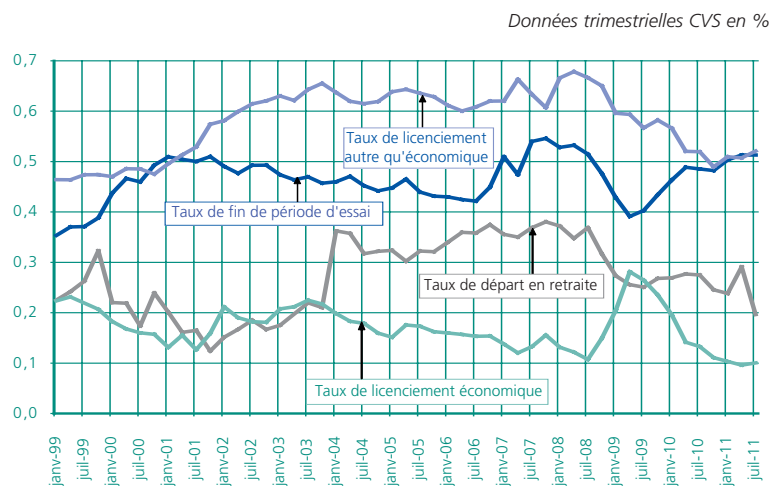
Le taux de démission reste quasi stable à 1,6 %. Il augmente faiblement sur un an tout en restant à un niveau nettement en dessous des périodes 2000-2002 et 2007-mi 2008. Le taux de fin de période d'essai, le taux de licenciement autre qu'économique et le taux de licenciement économique sont aussi relativement stables. Sur

Graphique 4 • Taux de sortie pour fin de CDD et pour démission



Champ : établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.

Graphique 5 • Taux de sortie pour licenciement économique et autre qu'économique, fin de période d'essai et départ en retraite



Champ : établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.

les dix dernières années, le taux de licenciement autre qu'économique et le taux de licenciement économique se situent à des niveaux historiquement bas: 0,5 % pour le premier et 0,1 % pour le second. Mais ce dernier constat est à relativiser du fait de la montée en charge des ruptures conventionnelles. Au troisième trimestre 2011, le taux de rupture conventionnelle s'établit à 0,3 % pour les établissements de 10 salariés ou plus.

Xavier PARAIRE (Dares).

Tableau 1 • Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements de 10 salariés ou plus

Données trimestrielles CVS en %

	Établissements de 10 à 49 salariés					Établissements de 50 salariés ou plus					Ensemble des établissements de 10 salariés ou plus				
	2010		2011			2010		2011			2010		2011		
	T3	T4	T1	T2	T3	T3	T4	T1	T2	T3	T3	T4	T1	T2	T3
Taux de rotation															
Ensemble	11,5	11,7	12,4	13,1	13,1	11,3	11,6	12,5	12,8	12,6	11,4	11,6	12,5	12,9	12,8
Industrie	5,5	6,4	5,6	5,9	5,8	3,4	3,5	3,5	3,5	3,7	3,9	4,2	4,0	4,1	4,2
Construction	5,2	5,5	5,3	5,3	5,2	3,3	3,4	3,4	3,4	3,1	4,4	4,6	4,5	4,6	4,4
Tertiaire	13,8	13,9	15,0	15,7	15,9	15,1	15,5	16,9	17,3	16,9	14,6	14,9	16,2	16,7	16,5
Taux d'entrée (*)															
Ensemble	11,6	11,7	12,7	13,2	13,3	11,5	11,9	12,8	13,0	12,7	11,6	11,8	12,8	13,1	13,0
Industrie	5,4	6,6	5,8	6,2	6,0	3,4	3,8	3,6	3,6	4,0	3,9	4,5	4,1	4,2	4,5
Construction	5,4	5,7	5,3	5,3	5,1	3,4	3,6	3,4	3,4	3,3	4,6	4,8	4,5	4,5	4,4
Tertiaire	14,0	13,9	15,3	15,9	16,1	15,5	15,7	17,3	17,5	17,0	14,9	15,0	16,5	16,9	16,6
Taux d'entrée en CDD															
Ensemble	8,4	8,5	9,5	9,8	9,9	9,3	9,5	10,4	10,6	10,3	9,0	9,2	10,1	10,3	10,1
Industrie	3,6	4,3	3,6	3,9	3,7	2,4	2,6	2,5	2,4	2,7	2,7	3,0	2,8	2,7	3,0
Construction	3,2	3,3	3,3	3,2	3,0	1,4	1,5	1,5	1,4	1,2	2,4	2,5	2,6	2,5	2,3
Tertiaire	10,4	10,4	11,8	12,1	12,2	12,7	12,9	14,4	14,6	13,9	11,8	11,9	13,3	13,6	13,2
Taux d'entrée en CDI															
Ensemble	3,2	3,2	3,1	3,4	3,5	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6	2,7	2,8	2,9
Industrie	1,8	2,3	2,2	2,3	2,3	1,0	1,2	1,1	1,2	1,3	1,2	1,5	1,4	1,5	1,5
Construction	2,2	2,4	2,1	2,1	2,1	2,0	2,1	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3	2,0	2,0	2,1
Tertiaire	3,6	3,5	3,5	3,9	3	2,7	2,8	3,0	2,9	3,0	3,1	3,1	3,2	3,3	3,4
Part des CDD dans les embauches															
Ensemble	72,6	72,6	75,3	74,2	74,1	80,8	80,4	81,2	81,5	80,5	77,7	77,6	79,1	78,8	78,0
Industrie	67,3	65,6	61,7	63,1	61,3	70,7	67,7	68,8	66,2	68,2	69,5	66,9	66,7	64,8	65,9
Construction	59,0	57,6	61,6	60,2	59,0	41,3	40,8	43,2	40,8	36,6	52,8	51,9	56,7	54,8	51,8
Tertiaire	73,9	74,6	77,0	75,7	75,9	82,2	82,3	82,9	83,4	82,2	79,2	79,5	80,8	80,6	79,7
Taux de sortie (*)															
Ensemble	11,3	11,7	12,1	12,9	12,9	11,1	11,3	12,2	12,6	12,5	11,2	11,5	12,2	12,7	12,6
Industrie	5,6	6,2	5,5	5,7	5,6	3,4	3,2	3,4	3,4	3,4	4,0	4,0	3,9	4,0	3,9
Construction	4,9	5,4	5,2	5,4	5,3	3,3	3,2	3,4	3,4	2,9	4,2	4,5	4,4	4,6	4,3
Tertiaire	13,6	14,0	14,7	15,5	15,6	14,8	15,2	16,5	17,0	16,8	14,3	14,8	15,8	16,4	16,3
Taux de fin de CDD															
Ensemble	7,1	7,5	8,1	8,6	8,7	8,2	8,6	9,2	9,5	9,5	7,8	8,2	8,8	9,1	9,2
Industrie	2,5	2,9	2,6	2,6	2,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0
Construction	1,9	2,0	2,0	2,1	1,9	0,8	0,8	0,9	0,8	0,5	1,4	1,5	1,5	1,6	1,3
Tertiaire	9,0	9,4	10,3	10,8	11,0	11,3	11,9	12,9	13,2	13,2	10,5	11,0	11,8	12,3	12,3
Taux de démission															
Ensemble	2,0	2,0	2,1	2,2	2,1	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6
Industrie	1,3	1,5	1,2	1,2	1,2	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7
Construction	1,3	1,6	1,7	1,6	1,5	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,4	1,4	1,4	1,4
Tertiaire	2,3	2,2	2,3	2,5	2,4	1,4	1,5	1,6	1,7	1,6	1,8	1,7	1,9	2,0	1,9
Taux de licenciement économique															
Ensemble	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Industrie	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Construction	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Tertiaire	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Taux de licenciement autre qu'économique															
Ensemble	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Industrie	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Construction	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Tertiaire	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
Taux de fin de période d'essai															
Ensemble	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Industrie	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Construction	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Tertiaire	0,7	0,8	0,7	0,7	0,8	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6
Taux de départ en retraite															
Ensemble	0,2	0,2	0,2	0,3	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Industrie	0,3	0,3	0,2	0,4	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2
Construction	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Tertiaire	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2

Source : Dares, DMMO-EMMO.

(*) Les ruptures conventionnelles et les autres cas de sortie (accident, décès...) complètent le détail présenté des entrées et des sorties ; les entrées et sorties sont hors transferts entre établissements d'une même entreprise.

Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) ; France métropolitaine.

[1] Paraire X. (2011), « Les mouvements de main-d'œuvre au deuxième trimestre 2011 : une nouvelle accélération », *Dares Indicateurs* n° 078, octobre.

[2] Ettouati S., Mohr C. (2011), « Les mouvements de main-d'œuvre au premier trimestre 2011 : progression du taux d'entrée, repli du taux de sortie », *Dares Indicateurs* n° 055, juillet.

[3] Finot J. (2011), « L'emploi intérimaire au troisième trimestre 2011 : en net repli », *Dares Indicateurs* n° 095, décembre. Des séries plus longues sont disponibles sur le site : [Accueil](#) > [Etudes, recherche, Statistiques de la DARES](#) > [Statistiques](#) > [Emploi](#) > [Les séries statistiques](#)



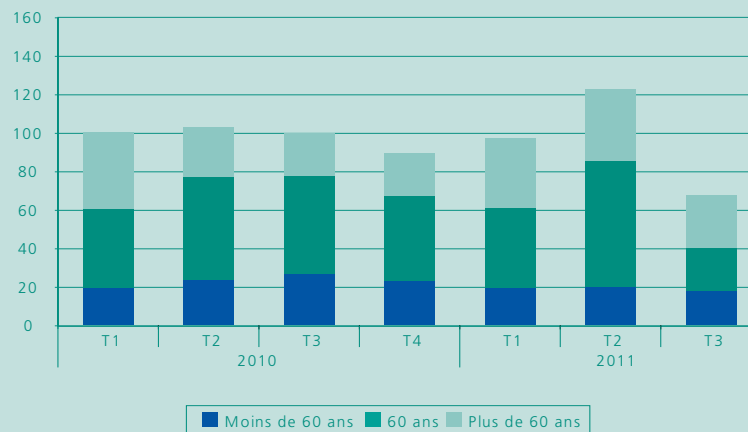
Encadré 1

LA BAISSÉ PROGRAMMÉE DES DÉPARTS À LA RETRAITE SUR LE TROISIÈME TRIMESTRE 2011

Aux termes de la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, à compter du 1^{er} juillet 2011, l'âge d'ouverture des droits à la retraite passe de 60 ans à 60 ans et 4 mois. Il sera ensuite relevé de 4 mois par an dans l'ensemble des régimes jusqu'à 62 ans.

Les retraits de la vie active devraient ainsi baisser sur les quatre mois qui suivent chaque relèvement de l'âge de la retraite. C'est en effet le cas au troisième trimestre 2011 où les départs en retraite dans les établissements de 10 salariés ou plus diminuent de 32 % (graphique 6). Ce sont principalement les personnes de 60 ans (âge au 31 décembre) qui diffèrent leur départ : par rapport au deuxième trimestre 2011, les départs en retraite des personnes de 60 ans chutent des deux tiers. La part des personnes de 60 ans dans les départs à la retraite recule nettement : elle passe de la moitié au deuxième trimestre 2011 au tiers le trimestre suivant.

Graphique 6 • Évolution trimestrielle des départs en retraite



Lecture : au troisième trimestre 2011, les départs en retraite baissent de 32 %. Les personnes de 60 ans représentent un tiers des départs en retraite.

Champ : établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés ou plus ; France métropolitaine.

Source : Dares, DMMO-EMMO.

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre sont issues de deux sources statistiques distinctes.

- **La déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO)** : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.
- **L'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO)** : chaque trimestre, la Dares interroge les établissements de moins d'1 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Environ 50 000 établissements sont interrogés selon un sondage stratifié, par zone d'emploi, secteur d'activité et tranche de taille. Jusqu'en 2006, seuls les établissements de 10 à 49 salariés étaient interrogés. Depuis 2007, les établissements de 1 à 9 salariés sont également interrogés.

Du fait du changement du mode de collecte de la DMMO et de l'EMMO en 2011, les résultats des mouvements de main-d'œuvre présentent une rupture en 2011.

Le champ porte sur le secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire) de France métropolitaine. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les résultats s'appuient sur la nomenclature d'activité des établissements en NAF rév. 2.

Le nombre d'intérimaires est renseigné par les établissements en fin de trimestre (les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre au cours du trimestre).

Le **taux de rotation (ou turn-over)** est la moyenne des taux d'entrée et de sortie. Depuis la publication du 1^{er} semestre 2009, les taux d'entrée et de sortie sont calculés hors transferts entre établissements d'une même entreprise. Pour une période donnée, le **taux d'entrée (respectivement de sortie)** est le rapport entre le nombre total d'entrées (respectivement de sorties) de la période et l'effectif moyen sur la période. La différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie ne reflète qu'approximativement l'évolution de l'emploi car la prise en compte de la démographie des entreprises est très délicate. Cette différence n'est pas commentée.

Les **entrées** comprennent les embauches en contrat à durée déterminée et en contrat à durée indéterminée. Les contrats à durée déterminée comprennent les contrats d'apprentissage et les contrats aidés, à la différence d'autres sources comme l'enquête Emploi de l'Insee.

Les **sorties** comprennent les fins de contrat à durée déterminée, les démissions, les licenciements économiques et pour motif personnel, les départs à la retraite, les fins de période d'essai et les ruptures conventionnelles.

$$\begin{aligned} \text{Taux d'entrée} &= \frac{\text{Nombre total d'entrées d'une période}}{\text{Nombre de salariés, en moyenne sur la période}} \\ \text{Taux de sortie} &= \frac{\text{Nombre total de sorties d'une période}}{\text{Nombre de salariés, en moyenne sur la période}} \\ \text{Taux de rotation} &= \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{taux de sortie}}{2} \end{aligned}$$

Nota bene

La centralisation de la collecte des mouvements de main-d'œuvre permet un meilleur traitement des anomalies. En conséquence, des déclarations autrefois rejetées pour cause d'incohérence sont désormais intégrées dans les résultats. Les incohérences étant plus fréquentes dans les établissements à fortes rotations, le meilleur traitement des anomalies a pour effet d'augmenter le taux de rotation. Une rupture de série est ainsi observée entre le dernier trimestre 2010 et le premier trimestre 2011, pour les embauches en CDD et les sorties pour fin de CDD dans les secteurs du tertiaire qui ont le plus recours à ce type de contrat. Ainsi, dans la santé, le taux d'entrée en CDD augmente de 5 points du fait de cette rupture.